

■ **Fondation Amane pour le développement**, à Genève (FOSC du 04.12.2002, p. 6). Les pouvoirs de Lorent Albert, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Erpicum Richard, de Belgique, à N'Djamena TCD, membre du conseil, signe collectivement à deux.
Journal no 13195 du 11.12.2002
(00776928 / CH-660.1.068.001-2)